

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022



Contribution de la Fédération française de la randonnée pédestre
pour l'élection à la Présidence de la République Française 2022.
4 ambitions, 40 propositions.

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



56 % des Français déclarent avoir pratiqué la randonnée pédestre ou la marche de loisir au cours des 12 derniers mois.

QUELLE PLACE POUR LA MARCHÉ ET LA RANDONNÉE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEMAIN ?

L'Agenda 2030 établi en 2016 fixe 17 objectifs exigeants de développement durable que la communauté internationale doit respecter d'ici 2030. Ce cadre prévoit notamment la promotion de la santé et du bien-être de tous à tout âge, la promotion d'une croissance économique soutenable, de villes résilientes et durables et appelle à prendre des mesures d'urgence contre le changement climatique et pour la préservation des écosystèmes terrestres. Ces objectifs, primordiaux pour **construire le monde de demain** sont encore loin d'être atteints. La FFRandonnée, par son activité, participe à la prise en compte de ces enjeux et souhaite **proposer de nouvelles orientations** pour les politiques publiques à venir dans le cadre des **élections présidentielles 2022**.

D'après la dernière enquête menée par la Fédération en 2021¹, **56 % des Français déclarent avoir pratiqué la randonnée pédestre ou la marche de loisir au cours des 12 derniers mois**. Forte de ce constat qui fait de la marche la **première pratique sportive et de loisir des français**, forte de son activité dans des domaines variés qui vont du loisir à l'utilitaire en incluant la santé, l'éducation, le tourisme, la protection de l'environnement, l'attractivité de nos villes, la Fédération française de la randonnée pédestre entend faire des propositions en faveur **d'un modèle de société durable et de bien-être**.

¹ FFRandonnée et Union Sport&Cycle, *La Randonnée et moi*, décembre 2021.

AMBITION 1 – PROTÉGER LES SENTIERS DE RANDONNÉE, L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Développer et aménager les sentiers de randonnée pédestre

La FFRandonnée entretient, balise et développe plus de **215 000 kilomètres d'itinéraires** sur tout le territoire national, dont les célèbres « GR® », connus par 69 % des Français².

Depuis plus de 75 ans, ces sentiers sont gérés par les 8 500 bénévoles « baliseurs » de la Fédération, en partenariat avec les collectivités locales et les gestionnaires d'espaces, qui effectuent un travail conséquent, sur le terrain, avec des **moyens pourtant aujourd'hui largement insuffisants**.

La crise sanitaire de 2020 et 2021 a par ailleurs largement poussé les Français vers les pratiques sportives de pleine nature, et vers la marche et la randonnée pédestre en particulier. Cet engouement est tel que de **vraies questions de surfréquentation**, de sécurité des pratiquants, de conflits d'usage et de protection de l'environnement se posent concrètement pour notre Fédération et nous demandent davantage de moyens pour rénover et **développer une offre adaptée aux attentes de tous les pratiquants**.

NOS PROPOSITIONS

- Mettre en place un plan pluriannuel de développement et de protection des espaces de pratique de pleine nature, en lien avec le plan « 5 000 nouveaux terrains de sport d'ici 2024 », pour un montant d'au moins 75 millions d'euros.
- Reconnaître officiellement les itinéraires de randonnée comme des « **équipements sportifs** » à part entière leur permettant ainsi de bénéficier des fonds dédiés.
- Préserver les itinéraires de randonnée balisés de tout revêtement non naturel.

Préserver les écosystèmes naturels

En tant que **membre associé de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux** et en tant qu'acteur de la protection des milieux sur le terrain, la FFRandonnée veille à la préservation des écosystèmes naturels. Les deux années de crise sanitaire ont renforcé les contraintes de déplacement et de pratique sportive, ainsi que la surfréquentation de certains sites. De nouveaux aménagements apparaissent nécessaires pour réguler ces flux. D'autre part, plusieurs réglementations censées assurer l'accessibilité à la nature et la préservation des milieux naturels semblent **manquer de clarté ou ne sont pas toujours appliquées**.

NOS PROPOSITIONS

- Allouer davantage de moyens aux collectivités, aux gestionnaires ou animateurs de ces espaces, pour effectuer de nouveaux aménagements sur les sites très fréquentés (gestions des flux et des accès, des stationnements et des déchets).
- Veiller davantage à la délimitation entre espace naturel public et terrain privé en assurant notamment la non construction à proximité du rivage, comme prévu par la loi littoral.
- Créer un **Code des sports de nature** qui agrège des parties du Code rural et de la pêche maritime, du Code du sport et du Code de l'environnement pour simplifier et mettre en cohérence les activités qui relèvent de plusieurs codes. Ce Code visera entre autres à davantage **pénaliser les atteintes à la biodiversité** en réglementant davantage le recours à tous types de véhicules motorisés en milieu naturel et en limitant l'usage des hélicoptères à des fins de tourisme.

² *Ibid.*

AMBITION 2 – DÉVELOPPER LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE ET DES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DES FRANÇAIS

La Fédération française de la randonnée pédestre participe au développement des pratiques de la marche et de la randonnée au service de tous les français.

Agir pour un meilleur partage de la nature

L'accident de chasse survenu le 19 février 2022 repose la **question de la pratique sécurisée de la randonnée**. Pour garantir la sécurité des pratiquants et un partage moins conflictuel de la nature, la Fédération réitère les recommandations émises en janvier 2022 lors de son audition par la Mission Conjointe de Contrôle sur la Sécurisation de la Chasse du Sénat³ et lors de l'interview de sa présidente suite à l'accident dans le Cantal⁴.

NOS PROPOSITIONS

- Remonter **l'âge minimum pour le permis de chasse de 16 à 18 ans**.
- Renforcer le niveau d'exigence de l'examen du permis de chasse, procéder à des examens médicaux rigoureux avec notamment un test de vue et mettre en place un dispositif d'évaluation pour son renouvellement tous les 5 ans.
- **Limitier la puissance et la portée des armes** utilisées pour la chasse au grand gibier.
- Interdire la consommation d'alcool pendant la chasse, créer une infraction de « Chasse en état d'ébriété » et mettre en place des « contrôles inopinés de l'alcoolémie » lors des journées de chasse.
- **Interdire la chasse localement** en sanctuarisant certains lieux très fréquentés par les promeneurs.
- **Prévoir des jours sans chasse** comme certains dimanches et lors des vacances scolaires.

De nouvelles ressources pour mieux prendre en charge les accidents

Une pratique sécurisée de la randonnée est impossible sans un **régime de responsabilité efficace** et une **couverture téléphonique et numérique adaptée**. La Fédération se réjouit de l'adoption définitive de l'article 215 de la loi 3DS qui retire la responsabilité des dommages au gardien de l'espace naturel et ne freine pas, par conséquent, la pratique de la randonnée. Néanmoins, la Fédération souhaite mettre en garde sur son **application à l'échelle locale**. Une meilleure couverture des réseaux numériques et téléphoniques apparaît par ailleurs vitale pour assurer une prise en charge plus efficace des victimes d'accidents dans des zones sans réseau mobile.

NOS PROPOSITIONS

- Veiller à l'application de la loi 3DS au niveau des collectivités territoriales.
- Réduire la fracture numérique et permettre à tous d'avoir accès à l'information digitale, condition nécessaire pour que tous puissent avoir accès aux itinéraires de randonnée.
- Augmenter la couverture du réseau téléphonique français pour permettre l'appel des secours sur n'importe quelle partie du territoire.

³ Brigitte Souly, « Réponse au questionnaire à l'attention des Fédérations des sports de nature », *Mission conjointe du contrôle sur la sécurisation de la chasse*, janvier 2022.

⁴ Fédération française de la randonnée pédestre, Interview Brigitte Souly : *La FFRandonnée veut participer aux décisions sur des jours « sans chasse »*, 23 février 2022.

AMBITION 2 – DÉVELOPPER LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE ET DES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DES FRANÇAIS

Un véritable ministère des sports, autonome, transversal et renforcé

Le développement d'une pratique des sports de nature au service de tous les français ne pourra pas voir le jour sans un soutien infaillible de l'Etat. La part de son budget alloué au sport s'élevant à 0,25 % en 2020⁵ paraît insuffisante pour assurer cette mission. Si la Fédération se réjouit de la hausse de 22 % du budget consacré au sport prévue par la loi Finance 2022⁶, il semble nécessaire d'aller encore plus loin. La politique et les ambitions de la France dans le secteur du sport doivent se traduire dans l'organisation du gouvernement pour affirmer la place prépondérante des pratiques sportives dans notre société.

NOS PROPOSITIONS

- Mettre en place **un ministère des sports au rang de ministère d'Etat** :
 - autonome et sous la tutelle directe du Premier ministre ;
 - avec des missions et prérogatives interministérielles (santé, environnement, éducation...) ;
 - avec des moyens renforcés et un budget annuel revu à 1,5 Md€ par an.
- Assurer par le programme Terre de Jeux 2024 **un vrai héritage de l'évènement Paris 2024** en s'engageant à maintenir des politiques publiques ambitieuses en faveur du développement des pratiques sportives après l'évènement.

Un plan spécifique pour développer l'emploi et les compétences dans les fédérations sportives

Les fédérations sportives sont aujourd'hui devenues **d'importants acteurs sociétaux**.

Au-delà de leurs missions historiques de développement du sport, elles interviennent en effet de plus en plus sur les enjeux d'éducation, d'insertion, de développement durable, d'aménagement du territoire etc. Ces enjeux demandent des moyens humains supplémentaires et des compétences nouvelles sans lesquels elles ne peuvent investir sur la base de leurs financements traditionnels.

En outre, de nouveaux besoins en matière de ressources humaines sont également nécessaires pour atteindre l'objectif des 3 millions de pratiquants supplémentaires en 2024.

NOS PROPOSITIONS

- Mettre en place un **plan de développement de l'emploi et des compétences** dans les fédérations sportives autour des nouveaux enjeux sociétaux du sport.
- Renforcer l'affectation de cadres d'Etat dans les fédérations sportives non olympiques, notamment sur des thématiques sociétales.
- Renforcer la formation professionnelle pour les salariés du sport.
- Valoriser davantage les **expériences de bénévoles dans les associations sportives** en renforçant les possibilités de **validations d'acquis** par rapport à leur expérience et en étendant la possibilité de bénéficier de « congés de mobilité » au profit d'une association d'intérêt général.

Pour développer l'emploi, la FFRandonnée affirme sa solidarité et son soutien aux propositions émises par le patronat du sport Cosmos⁷.

⁵ Statista, *Répartition du montant du budget de l'État en France en 2020, en fonction du poste de dépense*, février 2020.

⁶ Ministère Chargé des Sports, *Un budget historique pour le Sport*, 23 septembre 2021.

⁷ Cosmos, *Programme Cosmos Présidentielles 2022. Objectif +50 000 emplois. Sécuriser, libérer et transformer le sport*, janvier 2022, 44 p.

AMBITION 3 – METTRE LA MARCHÉ AU CENTRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITÉ ACTIVE

D'après le **Baromètre des villes marchables**⁸ établi fin 2021 par le collectif Place aux Piétons⁹, 54 % des 68 000 répondants considèrent la marche comme leur **mode de déplacement principal** et 66 % déclarent marcher tous les jours ou presque. Le potentiel de la marche comme clef de voûte des politiques publiques de mobilités actives est réel. Néanmoins, seulement 25 % des français pensent que la situation des piétons s'est améliorée ces dernières années et **71 % attendent donc des actions concrètes de promotion de la marche de la part de l'Etat**.

Si ces problématiques apparaissent primordiales pour la majorité des français, elles sont peu présentes voire complètement absentes dans les programmes des candidats à la présidentielle. Dans ce cadre, la FFRandonnée, membre fondateur du collectif Place aux Piétons préconise l'adoption des mesures issues des **1^{ères} Assises Nationales de la Marche en ville** (Marseille, 17 septembre 2021).

La Fédération entend clarifier sa position sur les mobilités. Elle défend avant tout la mobilité marche aux côtés du vélo. Dans une volonté d'assurer une complémentarité et un partage des mobilités douces, elle prend note du projet de l'Alliance Vélo¹⁰ et lui apporte son soutien. Elle attire toutefois l'attention sur le fait que le développement des infrastructures cyclables ne doit pas se faire au détriment des piétons.

NOS PROPOSITIONS

- Adopter un Plan Marche avec un budget pluriannuel ambitieux permettant à la marche d'atteindre les 30 % de part modale d'ici 2030 (contre 23,7 %¹¹ aujourd'hui), de contribuer à la lutte contre le changement climatique, d'améliorer la santé et la qualité de vie des Français.
- Étendre la possibilité aux entreprises et administrations de mettre en place un forfait mobilité annuel pour les collaborateurs se rendant sur leur lieu de travail à pied.
- Soutenir le projet de la FFRandonnée de concevoir, mettre en place et déployer, avec tous ses partenaires, le premier Centre de Ressources National sur la Marche.

⁸ Place aux Piétons, *Baromètre des villes et villages marchables*, mars 2021.

⁹ Place aux Piétons est un collectif créé en juin 2020 qui réunit la FFRandonnée, Rue de l'avenir et 60 millions de piétons. Ensemble, ils visent à une meilleure prise en compte du piéton dans l'espace public et à la promotion de la marche en ville.

¹⁰ L'Alliance pour le vélo, *Le Livre Blanc. Faire du vélo un atout pour la France*, février 2022, 24 p.

¹¹ INSEE, *Enquête sur la mobilité des personnes 2018-2019*.

AMBITION 4 – LA MARCHÉ ET LA RANDONNÉE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE TOURISME



Dans une société où l'obésité augmente, où l'urbanisation conduit les plus jeunes à perdre leurs repères dans la nature, et où un tourisme plus durable est plébiscité, la FFRandonnée, par ses engagements, a des propositions à faire.

Renforcer le sport santé

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a révélé dans sa conférence de presse du 15 février 2022¹² que **95 % des français ne pratiquaient pas assez d'activité physique** en ne respectant pas les 30 minutes d'activité cardiorespiratoire par jour cinq jours par semaine. Par rapport à la sédentarité, l'Anses rappelle que passer plus 8 heures par jour assis augmente le risque de décès d'origine cardiovasculaire de 22 % et celui d'obésité de 50 %. De plus, dans leur rapport de 2020 sur l'activité physique et la sédentarité des français¹³, les experts de Santé Publique France ont démontré que **ces indicateurs se sont beaucoup détériorés depuis 2006**.

Comme solution à cette question de société, ces experts ont démontré que **l'augmentation du temps passé en plein air**, notamment chez les enfants et adolescents, permettrait un meilleur suivi des recommandations d'activité physique et limiterait les comportements sédentaires. La FFRandonnée, comme promotrice des activités d'extérieur et du sport santé, souhaite une **meilleure prise en compte de ces enjeux**. Un changement d'approche apparaît ainsi nécessaire pour s'occuper des personnes en amont par le biais d'une pratique sportive plutôt que de faire face à des pathologies qui ont un coût élevé pour la société et son système de santé.

¹² Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, *Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une politique de santé publique*, 15 février 2022.

¹³ Verdout Charlotte, Salanave Benoit, Deschamps Valerie, *Activité physique et sédentarité dans la population française. Situation en 2014-2016 et évolution depuis 2006-2007*, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 2020, n°15, p.302. Santé Publique France.

¹⁴ INSEE, *Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines*, 21 octobre 2020.

¹⁵ Natural England, *Childhood and nature: a survey on changing relationships with nature across generations*, 31 mars 2009.

AMBITION 4 – LA MARCHÉ ET LA RANDONNÉE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE TOURISME

NOS PROPOSITIONS

- Faire des campagnes de promotion pour que les **bienfaits du sport en termes de santé soient mieux connus et reconnus quel que soit l'âge**. Orienter tout particulièrement ces campagnes sur la nécessité de s'aérer et vers la pratique des sports d'extérieur.
- **Promouvoir les pratiques santé bien-être** pour un public très large, avec ou sans prescription médicale, et **développer le sport sur ordonnance** pour les patients touchés par une affection longue durée.
- Renforcer la prise en charge des licences sportives par les mutuelles et prévoir l'extension de cette participation par la Caisse nationale d'Assurance Maladie.
- Renforcer les formations des médecins et des professionnels de santé sur les questions de sport santé.

Des politiques éducatives innovantes qui redonnent leur place à la marche et la randonnée

En termes de sport santé, il est prioritaire de sensibiliser le public jeune à travers les **politiques éducatives**. Ces dernières peuvent utiliser la marche et la randonnée selon un spectre beaucoup plus large à l'école, au collège et au lycée. Avec une urbanisation croissante qui se rapproche des 80% en France¹⁴, les enfants et les jeunes ont tendance à **perdre leurs repères en milieu naturel**. Un rapport de Natural England en 2009¹⁵ conclut ainsi que moins de 10% des enfants jouent dans des milieux naturels et sauvages contre 40% des adultes actuels lorsqu'ils étaient jeunes. Il apparaît ainsi important de redonner aux nouvelles générations **les codes d'accès à la nature** pour qu'ils puissent l'appréhender, l'apprécier et la protéger. Il apparaît aussi urgent de réapprendre aux enfants à aller à l'école à pied.

NOS PROPOSITIONS

- Initier un **programme « Savoir marcher »** à l'image des programmes « Savoir nager » et « Savoir rouler à vélo ». Ce programme aura pour mission d'enseigner le Code de la route pour encourager les élèves à venir à pied à l'école, sensibiliser à l'utilisation d'une carte et des outils numériques de guidage pour s'orienter en milieu naturel et urbanisé, sensibiliser à la préservation de l'environnement et la connaissance de la faune et de la flore. La randonnée sera aussi utilisée pour découvrir le patrimoine local.
- Mettre les sports de nature et la randonnée **au cœur des programmes d'éducation physique et sportive** à l'école primaire et au collège.
- Déployer **l'opération « Semaine du vélo et de la marche à l'école »** en y associant le monde sportif associatif, notamment la FFRandonnée et ses 3 500 clubs.

La nécessaire extension du sport en entreprise

Si les enfants sont concernés par le manque de pratique sportive, c'est aussi le cas des adultes. **Le sport en entreprise** apparaît alors comme une vraie solution. D'après l'étude réalisée par le Cabinet Goodwill management sur la demande du Comité National Olympique et Sportif Français et du MEDEF, la pratique d'activités physiques et sportives organisée par l'entreprise **augmente sa productivité entre 3 et 9% et augmente sa rentabilité entre 4 et 14%**¹⁶. Cela améliore aussi l'image de l'entreprise et le bien-être des salariés. Néanmoins, moins d'un salarié sur sept (13%) déclare pratiquer une activité physique et sportive sur son lieu de travail, ce qui laisse une marge de progression conséquente. **La marche**, activité déjà la plus pratiquée en sport d'entreprise pourrait être une vraie solution. La Fédération estime qu'il est du devoir de l'Etat d'agir pour une meilleure valorisation du sport en milieu d'entreprise.

¹⁶ Gatel Françoise, Cormier-Bouligeon François, Rapport : *Faire de la France une vraie nation sportive : Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie*, février 2019, p. 53.

AMBITION 4 – LA MARCHÉ ET LA RANDONNÉE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE TOURISME

NOS PROPOSITIONS

- Réaffirmer l'importance du sport en entreprise dans le Code du travail et les conventions collectives comme vecteur de bien être en **renforçant les plages horaires** qui lui sont dédiées.
- Adopter des **mesures fiscales incitatives**, comme un crédit d'impôts en faveur de la création d'installations sportives ou à la mise en place de projets d'activités physiques et sportives par les employeurs en partenariat avec les fédérations sportives et les associations locales.

Placer la randonnée au centre des politiques touristiques françaises

Enfin, la randonnée peut être une véritable vitrine pour les politiques touristiques françaises. Dans le cadre du plan Destination France, la randonnée, en valorisant le patrimoine naturel français, permet de conforter la France comme première destination touristique mondiale. La FFRandonnée veut s'inscrire dans les politiques de transition vers la promotion d'un tourisme plus durable. Il convient notamment de davantage mettre en avant les atouts du territoire français pour attirer les touristes étrangers et français et de mieux exporter l'expertise française à l'étranger en matière de randonnée.

NOS PROPOSITIONS

- Orienter les campagnes de communication sur des sites naturels moins connus des touristes pour **éviter la surfréquentation** sur les sites les plus réputés.
- Soutenir la FFRandonnée dans son action de lutte contre la surfréquentation des espaces de randonnée, notamment par l'intermédiaire de son projet en cours de discussion avec l'ANCT.
- Soutenir le développement économique des territoires ruraux par l'intermédiaire de la randonnée.
- Construire une **offre touristique globale** entre valorisation des itinéraires, du patrimoine, de la gastronomie, de l'œnologie pour attirer les touristes.
- Dans le cadre de l'objectif 100 millions de touristes étrangers en 2030, accompagner la FFRandonnée dans la promotion de l'offre française de randonnée au niveau européen et international.
- Accompagner d'autres pays dans le cadre d'accords de coopération dans le développement d'un tourisme durable autour de la randonnée en **favorisant l'expertise française à l'étranger**.
- Développer l'offre de randonnée comme **outil de coopération** pour les représentations de la France dans le monde (ambassades, consulats).

CONCLUSION

A l'image des propositions de l'ANDES¹⁷ et du CNOSF¹⁸, faire du sport, sous toutes ses formes, une des grandes causes nationales du prochain quinquennat.

Créée le 22 avril 1978 et issue du Comité National des Sentiers de Grande Randonnée lui-même créé en 1947, la Fédération française de la randonnée pédestre (**FFRandonnée**), œuvre pour structurer et promouvoir la pratique de la marche sous toutes ses formes et notamment de la randonnée pédestre et du long séjour, activités dont elle est délégataire. Dans ce cadre, la Fédération développe la vie associative, promeut la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, encourage la pratique sportive et les activités préservant le bien-être et la santé et est un acteur majeur des politiques publiques de tourisme et de mobilité en ville. De plus, par la création, le balisage, l'entretien, la numérisation et **la promotion des itinéraires balisés dont les sentiers de Grande Randonnée (GR®)**, la Fédération joue un rôle important dans l'aménagement du territoire et pour favoriser l'accès à la nature.



Découvrez le plan fédéral 2021-2028 de la FFRandonnée

¹⁷ Association Nationale des Elus en charge du Sport, *France Sportive 2030. Affirmer le sport partout et pour tous*, février 2022.

¹⁸ Comité National Olympique et Sportif français, *Le Sport, un projet pour la France*, Mars 2022.

